



Compensation indemnitaire

Quartiers de lutte contre la criminalité organisée

LETTRE OUVERTE

Monsieur Gérald DARMANIN

Ministre d'État, Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice

Ministère de la justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Compensation indemnitaire quartiers de lutte contre la criminalité organisée

Monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Je viens de prendre connaissance de l'arrêté du 30 juillet 2025 relatif au complément forfaitaire à l'indemnité pour charges pénitentiaires en faveur des personnels du corps d'encadrement et d'application affectés dans les établissements comprenant un quartier de lutte contre la criminalité organisée (QLCO).

C'est une juste reconnaissance du particularisme des missions exercées par les personnels affectés dans ces structures dont FO Justice se réjouit.

Toutefois, ce vecteur indemnitaire exclut implicitement les autres catégories de personnels, que ce soient les personnels administratifs et techniques, le corps de commandement du personnel de surveillance ou encore les personnels d'insertion et de probation.

Ces derniers sont exposés aux mêmes contraintes et ont toute légitimité à percevoir une compensation indemnitaire équivalente, comme vous vous y êtes par ailleurs engagé.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre des dispositions afin que l'ensemble des personnels affectés dans un établissement comprenant un QLCO puisse bénéficier d'une compensation indemnitaire à hauteur de celle octroyée par l'arrêté susvisé aux personnels de surveillance du corps d'encadrement et d'application.

En attente d'une réponse, ne doutant pas que vous serez sensible à cette sollicitation, je vous prie d'agréer, monsieur le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

